

Des recettes en plus pour la Suisse plutôt que pour d'autres pays OUI à la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE

De quoi s'agit-il ?

- Près de 140 pays se sont mis d'accord, dans le cadre de l'OCDE, sur l'introduction d'une imposition minimale de 15% pour les grandes entreprises multinationales qui enregistrent un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros.
- Si un pays ne respecte pas cette imposition minimale, d'autres pays pourront prélever la différence. C'est ce que prévoient les règles de l'OCDE.
- En Suisse, la réforme concernera environ 200 grandes entreprises suisses et 2000 filiales de groupes étrangers. Comme dans notre pays la charge fiscale est souvent inférieure à 15 pour cent, un impôt complémentaire devra être prélevé.
- Un nouvel article constitutionnel a été élaboré par le Conseil fédéral et le Parlement pour appliquer l'imposition minimale. En se conformant à ce projet, la Suisse s'assure aussi de conserver les recettes supplémentaires qui en résulteront.
- La votation – obligatoire puisqu'il s'agit d'un article constitutionnel – aura lieu le 18 juin 2023.
- Il s'agit d'être prêt pour 2024, sans quoi des recettes fiscales profiteront à d'autres pays. L'UE, par exemple, est prête à mettre en œuvre l'imposition minimale dès l'an prochain.

Pour que les recettes fiscales restent en Suisse

- Comme il s'agit d'un projet mondial, les entreprises concernées devront de toute façon payer un impôt complémentaire - si ce n'est pas en Suisse, ce sera à l'étranger.
- C'est pour éviter d'offrir des recettes fiscales à d'autres Etats que l'imposition minimale sera aussi mise en œuvre dans notre pays.
- Les recettes supplémentaires sont estimées, très grossièrement, entre 1 et 2,5 milliards de francs. Elles seront réparties entre la Confédération et les cantons. Septante-cinq pour cent des recettes iront aux cantons et 25 pour cent à la Confédération.
- Grâce à la péréquation financière nationale, qui est un mécanisme de redistribution solidaire, tous les cantons profiteront équitablement des recettes supplémentaires

Préserver une politique qui a porté ses fruits

- La Suisse pratique de longue date une fiscalité modérée pour les entreprises. Cette politique a porté ses fruits : de nombreuses grandes entreprises se sont développées ou implantées dans notre pays.
- Grâce à ces entreprises, les recettes fiscales de la Confédération ne cessent d'augmenter au fil du temps. Cette année, elles s'élèveront à environ 14 milliards de francs. Depuis quelques années, les impôts payés par les entreprises sont même plus élevés que ceux des ménages privés. Ils permettent de financer des tâches publiques, par exemple dans le domaine social ou de la formation.
- Avec les recettes supplémentaires, les cantons pourront faire en sorte que la Suisse reste attractive. Pour leur part, les entreprises concernées ne devront pas affronter des procédures fiscales supplémentaires à l'étranger.

Renoncer volontairement à ces recettes fiscales supplémentaires serait absurde. Pour que cet argent reste en Suisse, le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons recommandent de voter OUI le 18 juin 2023.